

Pesticides et biodiversité : La CE veut renforcer son action mais rien n'est joué

Dossier de la rédaction de H2o
July 2022

Pour réduire l'utilisation de pesticides et agir en faveur de la restauration de la nature, la Commission européenne a diffusé le 22 juin deux propositions de loi. Des textes qui inquiètent le secteur agricole et ne satisfont pas totalement les ONG. Les explications de Culture Agri.

Le texte était attendu de longue date. La proposition de révision la directive sur l'utilisation durable des produits phytosanitaires, dite directive Sud, doit permettre de réduire de 50 % le recours aux pesticides de synthèse et les risques associés, mais aussi d'interdire l'usage des produits les plus dangereux d'ici à 2030. Première nouveauté, et non des moindres : le texte sera désormais un règlement. Il sera donc directement applicable dans tous les États membres. En plus de l'ambition majeure sur les pesticides, le texte donne également la priorité à la lutte intégrée, l'interdiction des produits de synthèse dans les zones sensibles comme les zones Natura 2000, et prévoit des présentations annuelles par les États de leurs avancées. Rien n'est cependant encore joué. Le texte va en effet entrer dans un cycle de négociations, qui pourrait s'étaler sur deux ans minimum. D'ores et déjà, le gouvernement français insiste sur la nécessité de ne pas créer de distorsion de concurrence avec les pays tiers. Des inquiétudes partagées aussi bien dans le secteur agricole que du côté des ONG.

En parallèle de ce premier document, la Commission a également transmis aux Parlement et Conseil européens une proposition de loi concernant la restauration de la nature. Un enjeu majeur alors même que 80 % des habitats naturels de l'UE sont en mauvais état. L'objectif affiché est de couvrir, d'ici à 2030, 20 % des zones terrestres et marines de l'UE par des mesures de restauration de la nature, et d'ici à 2050, tous les écosystèmes qui doivent être restaurés. Pour cela, les États membres sont appelés à concevoir des plans nationaux de restauration et des objectifs contraignants, sur le plan juridique, devraient être mis en place.

Culture Agri